

L'Écho de St-Julien - Septembre 1911

Liberté ! liberté !

« M. G. Doumergue, ministre de l'instruction publique, a cru devoir avertir les instituteurs, par l'intermédiaire des inspecteurs d'académie, qu'ils n'avaient à tenir aucun compte des mises en demeure à eux adressées par des membres du clergé ou des associations de pères de famille à l'effet de faire retirer des mains des élèves, des livres de classe visés par le manifeste des évêques et régulièrement inscrits sur les listes départementales.

« Les maîtres n'ont à recevoir d'instructions en ces matières, que de leurs chefs hiérarchiques ou du ministre... »

(Agence Havas)

Voilà qui est net !

Mon enfant ne m'appartient plus !

J'ai encore la charge de le nourrir. Mais son âme est confisquée par un ministre qui pourra lui enlever la croyance en Dieu !

Et moi, son père, je n'aurai pas le droit de m'opposer à cette main-mise sur mon enfant !

Halte-là !

AUTOCRATES, TYRANS, je ne vous connais pas. Ces mots n'ont pas cours en France !

Mon enfant est à moi !

Je suis obligé de vous le confier, ne pouvant mieux choisir. — Mais on respectera ses croyances de chrétien, les traditions de sa famille.

Je ne proteste plus, j'exige !

Je vous mets au défi de violenter à ce point la volonté et les droits sacrés d'un père de famille !

Liberté ! liberté !

L'Écho de St-Julien - Décembre 1909

Ils ont eu tort, en ouvrant des écoles d'en chasser Dieu

Ceux qui enseignent à vos enfants qu'il n'y a pas de Dieu ne vous les rendent ni plus obéissants, ni plus respectueux.

L'esprit de famille, l'autorité des parents n'ont jamais été plus méconnus.

Ceux qui enseignent à vos enfants qu'il n'y a pas de Dieu ne vous les rendent ni plus intelligents, ni plus raisonnables.

Il n'y a jamais eu tant de fous internés dans les hôpitaux !
En 1875, il y eut 42.000 fous internés ;
en 1904, il y en avait 70.000.

Ceux qui enseignent à vos enfants qu'il n'y a pas de Dieu ne vous les rendent pas plus honnêtes :

Il n'y a jamais eu tant de crimes d'enfants !
En 1841, il y eut 13.000 condamnations de jeunes gens ;
en 1906, il y en avait 36.000.

Ceux qui enseignent à vos enfants qu'il n'y a pas de Dieu ne vous les rendent pas plus heureux :

Il n'y a jamais eu tant de suicides
et surtout de suicides d'enfants !
En 1875, il y eut 5.000 suicides ;
en 1904, il y en avait 9.000.

**C'est l'école contre Dieu qui fait les Insoumis,
les Voleurs,**

les Assassins,

les Débauchés,

les Apaches de toutes sortes !

Loi du 9 décembre 1905 : Loi de Séparation de l'Église et de l'État (extraits) :

Art. 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 2 : La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte.

Depuis 1905, cette loi (cf. par exemple les articles ci-joints de L'Écho de St-Julien) est en butte à des attaques permanentes, la plus grave étant assurément la loi Debré de 1959. (En 2015, comme tous les ans, l'enseignement privé confessionnel – à 97% catholique – va bénéficier de 10 milliards d'euros de fonds publics). Mais il y a aussi des menaces contre le droit au divorce, à l'IVG, le choix d'une mort digne... La loi de 1905 ne doit être ni abrogée ni réécrite : elle doit simplement être appliquée. Comme l'écrivait Victor Hugo : "L'État chez lui, les Églises chez elles."